

Halte à l'agresssion israélienne, soutien à la résistance

Déclaration commune de la LCR et du PCL (section France)

L'État d'Israël a engagé une agression de grande envergure contre le Liban. On dénombre déjà des centaines de morts et des milliers de blessés, tandis que l'infrastructure du pays se trouve complètement anéantie.

La communauté internationale (notamment le Conseil de sécurité, les Etats-Unis et l'Union européenne) justifie cette agression barbare en vertu d'un droit de « légitime défense » d'Israël. Des délégations internationales se succèdent même à Beyrouth pour tenter d'imposer au gouvernement libanais, outre la libération des soldats israéliens capturés par la résistance libanaise, le déploiement d'une force militaire internationale au sud du Liban et l'application de la résolution 1559 du Conseil de sécurité.

Or, que préconise la résolution 1559 ? Elle exige le désarmement de toutes les « milices libanaises » (terme dont on baptise les mouvements de résistance libanais), le désarmement de toutes les organisations palestiniennes au Liban et le déploiement de l'armée libanaise officielle dans le sud du pays. Ce que ce texte, en revanche, ne mentionne pas, ce sont les fermes de Chebaa et les collines de Kfarchouba toujours occupées par Israël, les détenus libanais dans les prisons israéliennes (dont Samir Quntar emprisonné depuis 28 ans), ou le droit de retour des réfugiés palestiniens (droit pourtant garanti par les résolutions 194 et 242 des Nations unies).

En conditionnant tout cessez-le-feu à l'application de la résolution 1559, les dirigeants israéliens, l'administration américaine et les principaux gouvernements de l'Union européenne révèlent l'objectif véritable de l'agression en cours contre le Liban. Ils veulent imposer l'arrêt définitif de toute forme de résistance face à Israël, forcer le peuple libanais à renoncer aux territoires qu'Israël occupe toujours, faire oublier les détenus dans les prisons israéliennes

C'est dans ce cadre que se dessine le projet de déploiement d'une force militaire internationale, sur une bande de 30 kilomètres environ, à l'intérieur des territoires libanais uniquement ! Cette force serait en réalité une « armée » internationale dont les véritables objectifs ne seraient pas de faire cesser l'offensive israélienne, mais d'éliminer la capacité de riposte de la résistance libanaise face aux agressions israéliennes en mettant le nord d'Israël hors de por-

tée des roquettes du Hezbollah, ce dernier devant être désarmé une fois les contingents internationaux déployés sur le terrain.

**LA LIGUE COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE ET LE
PARTI COMMUNISTE LIBANAIS (SECTION FRANCE)
EXIGENT UN ARRÊT IMMÉDIAT
DE L'INVASION TERRESTRE ISRAËLIENNE
ET UN ARRÊT DES BOMBARDEMENTS
SUR LES POPULATIONS LIBANAISES.**

**ILS EXIGENT L'ARRÊT IMMÉDIAT
DES BOMBARDEMENTS ET DES AGRESSIONS
ISRAËLIENNES CONTRE LE PEUPLE PALESTINIEN
À GAZA ET EN CISJORDANIE.**

**ILS RÉCLAMENT UNE MÉDIATION INTERNATIONALE
PERMETTANT L'ÉCHANGE DES PRISONNIERS.**

**ILS RÉAFFIRMENT QUE SEUL LE RESPECT DU DROIT
DES PEUPLES DE LA RÉGION À DÉTERMINER
LIBREMENT LEUR DESTIN EST LA CONDITION
D'UNE PAIX DURABLE DANS LA RÉGION.**

**ILS SE PRONONCENT AINSI POUR LE RETRAIT
DE L'ARMÉE ISRAËLIENNE DE LA TOTALITÉ
DES TERRITOIRES OCCUPÉS EN 1967
ET LE DÉMANTÈLEMENT DE TOUTES LES COLONIES
ÉTABLIES SUR LE TERRITOIRE PALESTINIEN,
L'ÉVACUATION DES FERMES DE CHEBAA
ET DES COLLINES DE KFARCHOUBA,
DES NÉGOCIATIONS INCLUANT LE PARTAGE
DE JÉRUSALEM, LA LIBÉRATION
DE TOUS LES PRISONNIERS,
LE DROIT AU RETOUR DES RÉFUGIÉS.**

**ILS REFUSENT TOUT DÉPLOIEMENT
D'UNE FORCE INTERNATIONALE,
DANS LES CONDITIONS DÉJÀ CITÉES,
ET ILS AFFIRMENT LEUR REFUS DE L'APPLICATION
PAR LA FORCE DE LA RÉOLUTION 1559.**

**Ligue Communiste Révolutionnaire,
Parti Communiste Libanais
(Section France)**